

Objet

Demande de suspension des effets juridiques de la décision par laquelle la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État concernant la loi allemande sur les énergies renouvelables

Dispositif

- 1) *La demande en référé est rejetée.*
- 2) *Les dépens sont réservés.*

Ordonnance du président Tribunal du 4 septembre 2014 — Erbslöh/Commission**(Affaire T-296/14 R)**

**(«Référé — Aides d'État — Promotion nationale de la production d'électricité d'origine renouvelable —
Décision de la Commission d'ouvrir la procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État — Demande
de sursis à exécution — Fumus boni juris»)**

(2014/C 431/45)

*Langue de procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: Erbslöh AG (Velbert, Allemagne) (représentants: T. Volz et B. Wißmann, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: T. Maxian Rusche et R. Sauer, agents)

Objet

Demande de suspension des effets juridiques de la décision par laquelle la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État concernant la loi allemande sur les énergies renouvelables

Dispositif

- 1) *La demande en référé est rejetée.*
- 2) *Les dépens sont réservés.*

Ordonnance du président Tribunal du 4 septembre 2014 — Walter Klein/Commission**(Affaire T-297/14 R)**

**(«Référé — Aides d'État — Promotion nationale de la production d'électricité d'origine renouvelable —
Décision de la Commission d'ouvrir la procédure formelle d'examen en matière d'aides d'État — Demande
de sursis à exécution — Fumus boni juris»)**

(2014/C 431/46)

*Langue de procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: Walter Klein GmbH & Co. KG (Wuppertal, Allemagne) (représentants: T. Volz et B. Wißmann, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: T. Maxian Rusche et R. Sauer, agents)